

EURL AB CONSULTANTS

5 chemin Grand Canal
immeuble Thalès A - 2ème étage
97490 SAINTE CLOTILDE - LA REUNION

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Catje confirmé
de
Alexandre Affie

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/06/2020			30/06/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	37 959	37 959		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	147 069	70 031	77 038	79 689
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				1 300
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	37		37	37
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	19 325		19 325	19 325
	TOTAL (II)	204 389	107 990	96 400	100 351
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	17 940		17 940	17 940
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	908 196	80 689	827 507	623 677
	Autres créances	93 097		93 097	71 747
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	741		741	741
	DISPONIBILITES	121 518		121 518	2 617
	Charges constatées d'avance	14 607		14 607	15 829
	TOTAL (III)	1 156 099	80 689	1 075 410	732 550
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 360 488	188 679	1 171 809	832 901
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				19 325	19 325
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		30/06/2020	30/06/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	30 000	36 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	3 600	3 600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	5 226	5 226
	Report à nouveau	55 285	69 933
	Résultat de l'exercice	2 395	4 352
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		96 506	119 111
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	303 892	80 724
	Emprunts et dettes financières divers	15 469	81 357
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 216	15 216
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 773	99 516
	Dettes fiscales et sociales	406 163	287 630
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	223 791	149 348
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		1 075 304	713 790
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 171 809	832 901
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		2 394,80	4 352,12
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		966 786	621 042
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1	



Sarl unipersonnelle au capital de 30 000 euros
5, chemin de Grand Canal – Immeuble Thalès A – 2^{ème} étage – ZAC Triangle
97490 SAINTE CLOTILDE – LA RÉUNION – FRANCE
Immatriculée au RCS de Saint Denis sous le numéro SIREN : 499 642 221 – APE : 7022 Z

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
D'APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 30 JUIN 2020 EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2020

L'an 2020, le 16 décembre à 17 heures, Monsieur Alexandre ATTIE, Gérant et associé unique de la Sarl unipersonnelle AB CONSULTANTS, au capital social de 30 000 euros, divisé en 2 000 parts de 15 euros chacune, tenant son siège social au 5, chemin de Grand Canal – Immeuble Thalès A – 2^{ème} étage – ZAC Triangle – 97490 SAINTE CLOTILDE – LA RÉUNION – FRANCE, immatriculée au RCS de Saint Denis sous le numéro SIREN : 499 642 221 a pris les décisions suivantes :

A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En sa qualité de Gérant, Monsieur Alexandre ATTIE, associé unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020.

À PRIS LES DÉCISIONS CI-APRÈS RELATIVES À :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 ;
- Affectation des résultats ;
- Constat des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- *Quitus* à la Gérance ;
- Pouvoirs.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique après avoir pris connaissance des comptes annuels de la société arrêtés au 30 juin 2020, décide de les approuver tels qu'ils ont été établis, et se soldant par un bénéfice de 2 395 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

La présente décision est adoptée par l'associé unique.



Sarl unipersonnelle au capital de 30 000 euros
5, chemin de Grand Canal – Immeuble Thalès A – 2^{ème} étage – ZAC Triangle
97490 SAINTE CLOTILDE – LA RÉUNION – FRANCE
Immatriculée au RCS de Saint Denis sous le numéro SIREN : 499 642 221 – APE : 7022 Z

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter les bénéfices de l'exercice, soit la somme de 2 395 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	2 395 €
Report à nouveau antérieur :	55 285 €
Au compte report à nouveau :	57 680 €

En raison de cette affectation le compte report à nouveau antérieurement de 55 285 € se porte désormais à la somme de 57 680 €.

La présente décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique prend acte et approuve le fait qu'aucune convention réglementée visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce, ne soit intervenue au cours de l'exercice écoulé.

La présente décision est adoptée par l'associé unique.

QUATRIÈME DÉCISION

En conséquence des décisions qui précèdent, *quitus* est donné à la gérance pour l'exercice clos au 30 juin 2020.

La présente décision est adoptée par l'associé unique.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

La présente décision est adoptée par l'associé unique.



Sarl unipersonnelle au capital de 30 000 euros
5, chemin de Grand Canal – Immeuble Thalès A – 2^{ème} étage – ZAC Triangle
97490 SAINTE CLOTILDE – LA RÉUNION – FRANCE
Immatriculée au RCS de Saint Denis sous le numéro SIREN : 499 642 221 – APE : 7022 Z

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Le Gérant,
M. Alexandre ATTIE

